



UT CFE-CGC



ELECTIONS DES CAP 2016

NOS VALEURS

> Défendre

Les droits et les intérêts des agents en toute transparence

L'équité entre tous les agents

L'évolution des métiers

Le respect des règles

La liberté du travail, d'expression et d'action

> Proposer

Etre capable d'anticiper

Etre capable de s'adapter

Etre capable d'évoluer

Etre capable d'innover

> Construire

Affirmer notre éthique syndicale

Etablir des liens de confiance et de dialogue en toute solidarité

Elever les débats au-delà des propositions démagogiques

Etre acteur du développement économique et social

VOTEZ ET
FAITES VOTER
UT CFE-CGC

NOS CANDIDATS DE LA FILIÈRE ADJOINTS D'EDUCATION

> CAP n° 1 – catégorie B

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Laetitia ROIRE	Jean-Marc DOUEPERE
Sapolina MAILAGI	Patricia LEPEU
Kévin LEROI	Jessica TOAGUTU
Sikina AYRAULT	Karl LEVY



UT CFE-CGC



Pour la première fois l'UT CFE-CGC se lance dans les élections pour la CAP territoriale des Adjoints d'Education.

Le rôle des Commissions Administratives Paritaires (CAP) est primordial dans la carrière d'un fonctionnaire.

La CAP est consultée pour : les mutations, les promotions, les intégrations, les titularisations, les conseils de discipline ...etc

Pourquoi voter pour l'UT CFE-CGC ?

L'UT CFE-CGC, c'est toujours :

100 % de présence aux Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Des représentants du personnel élus en CAP qui :

- étudient les dossiers de tous les agents avant chaque CAP,
- défendent en toute équité les intérêts des agents (*titularisation, avancement, promotion au choix...*).
- communiquent systématiquement et personnellement les avis rendus par les CAP afin que vous puissiez connaître l'avancée de votre carrière.

Des permanents qui :

- communiquent sur les grands dossiers (*refontes statutaires*) et sur les grandes étapes de la carrière (*promotions au choix, examens professionnels...*)
- répondent aux questions que vous vous posez.

L'UT CFE-CGC a œuvré pour :

- la revalorisation du point d'indice salarial qui a été actée par le gouvernement : +0,6% au 1er juillet 2016 et +0,6% au 1er janvier 2017.

- la pérennisation de la Caisse Locale de Retraite (CLR) : grâce au plan de réforme de février 2014, le déficit de la CLR est passé de 1,55 milliards en 2013 à 500 millions en 2015 et l'équilibre des comptes pourrait être atteint en 2017.

- une réglementation sur le harcèlement moral et sexuel dans le secteur public.

- la publication des listes de lauréats de concours de manière alphabétique (*et non plus par ordre de mérite*) : nomination plus rapide des lauréats sur les postes.

- la mise en place d'une formation pour les nouveaux élus CAP ce qui leur permet de mieux vous défendre.

L'UT CFE-CGC s'attache à :

- demeurer une force de propositions permanente auprès des différents partenaires dans tous les chantiers initiés visant à l'amélioration et à la modernisation de la Fonction Publique.

- veiller au respect de la règle qui prévoit que tout poste permanent de la fonction publique soit occupé par un fonctionnaire.



UT CFE-CGC



Nos objectifs pour 2016-2019

Répondre aux attentes et aux besoins des agents
Favoriser le dialogue, être force de proposition
Développer et valoriser les compétences de chacun

Assurer une communication individualisée, par nos élus, des avis rendus par les CAP.

Accompagnement des personnels dans leur avancement de carrière et dans leur démarche de mutation par un suivi individualisé de leur dossier

Actions en faveur de la continuité et de la stabilité des équipes éducatives dans les établissements du Territoire en appliquant la règle des deux ans sur poste avant mutation

Œuvrer pour que le nombre d'AE par établissement ne se calcule pas uniquement au nombre d'élèves mais aussi en tenant compte de la particularité de l'établissement (*structure, superficie, public d'élèves...*)

Proposer la mise en place de l'évaluation des adjoints d'éducation en fin d'année scolaire et non au début

Simplifier l'outil d'évaluation des AE qui est bien trop long à compléter et parfois redondant

Rémunération

Négocier pour la mise en place de la prime ZEP pour les adjoints d'éducation dans les établissements classés ZEP
Négocier pour avoir davantage d'heures supplémentaires pour les AE qui, en plus de leurs missions, s'investissent dans les établissements (*Formation ASSR, B2I, participation aux conseils de classe, projets et ateliers du midi...*)

Contrats d'échanges entre les adjoints d'éducation en Nouvelle-Calédonie

Proposer la possibilité pour des AE de brousse, des îles et de Nouméa-Grand Nouméa d'échanger leur poste pour une année ou plus en cas de renouvellement, tout en restant titulaire de leur poste.

Formation

Plaider pour la mise en place de formations pour les AE lauréats du concours externe (*style tutorat en établissement*) et proposer davantage de postes aux concours internes afin d'avantager la promotion des contractuels.

Plaider pour la mise en place de formations au PAF pour les AE (PRONOTE, préparation au concours de CPE)

Pérenniser la formation de préparation aux concours d'AE avec la mise en place d'un calendrier annuel pour tous les AE contractuels du Territoire

Œuvrer pour la mise en place du plan MIPE pour les AE

Participer et veiller à la mise en place du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie :

- Doter les établissements de moyens matériels et humains pour œuvrer en faveur de l'assiduité et de la réussite scolaire
- Veiller à ce que les DHG soient en cohérence avec les objectifs du projet éducatif
- Favoriser les classes à effectifs allégés dans les établissements où les difficultés scolaires et l'absentéisme sont avérés.
- Donner les moyens nécessaires pour l'acquisition des fondamentaux en français et en mathématiques
- Veiller à ce que chaque diplôme obtenu en Nouvelle-Calédonie garantisse une poursuite d'études en Nouvelle-Calédonie, en métropole ou à l'étranger. De même, veiller au bon déroulement de l'organisation de ces examens avec des garanties incontournables telles que : 100% d'anonymat et l'honnêteté des notations sans aucune pression quelconque qui viserait à augmenter les taux de réussite.

Veiller aux intérêts des agents en matière de retraite tout en préservant la pérennité de la Caisse Locale de Retraite (CLR).

S'attacher à demeurer une force dynamique de proposition et de protestation

- **Veiller au non-désengagement de l'Etat** de façon à garantir les financements favorables à la Nouvelle-Calédonie
- **Veiller à ce que l'Etat, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les provinces participent à la rénovation et à l'entretien des établissements** (*y compris en équipement pédagogique et numérique*). La vétusté, le non-respect des normes de sécurité et l'insalubrité ne peuvent perdurer davantage.
- **Porter une attention particulière au devenir des SEGPA, des ALP** et des mesures proposées pour les élèves en difficultés
- **Innover pour un rythme et un calendrier scolaires originaux**
- **Éviter à tout prix les surenchères qui tendraient à niveler notre système éducatif vers le bas**